

## Conseil communal séance n° 2024/05 du 23 mai 2024

Présences	Marc Lies, bourgmestre, Diane Adehm, Claude Lamberty, Guy Wester, échevins, Georges Beck, Stephen De Ron, Myriam Feyder, Carole Goerens, Marie-Lyne Keller, Henri Pleimling, Christiane Streef, Jean Theis, Pit Zahlen, conseillers, Jérôme Britz, secrétaire
Absences	Mathis Godefroid, Anne Huberty, Robert Leven, Rita Velazquez, conseillers (excusés)

### Séance à huis clos :

**Point 1 : Enseignement : propositions de réaffectation – 1<sup>re</sup> liste ;**

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

**Point 2 : Approbation de la démission d'un fonctionnaire ;**

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

**Point 3 : Promotion d'un fonctionnaire ;**

Conformément aux dispositions de la loi communale, ce point de l'ordre du jour est traité à huis clos.

### Séance publique :

**Point 4 : Affaires de personnel :**

**a) Création de deux postes d'enseignant à tâche complète sous le régime du salarié dans le groupe d'indemnité A2 pour les besoins de l'école de musique ;**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de créer deux postes d'enseignant à tâche complète sous le régime du salarié dans le groupe d'indemnité A2 pour les besoins de l'école de musique ;

**b) Création d'un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique ;**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de créer un poste d'employé communal à plein temps dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du département technique, service voirie.

**c) Création d'un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique ;**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de créer un poste d'employé communal à plein temps dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service des autorisations de construire.

**Point 5 : Propriétés immobilières - Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement :**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver six contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement et huit avenants de contrat de mise à disposition et d'utilisation pour un logement social de l'administration communale de Hesperange.

**Point 6 : Finances :**

**a) Adaptation du règlement-taxe relatif à l'utilisation des salles et infrastructures communales ;**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'insérer le point suivant dans le règlement-taxe relatif à l'utilisation des salles et infrastructures communales du 26 octobre 2020 :

« I) Centre Joseph Altmann à Hesperange

Centre Joseph Altmann	Accueil avec comptoir et cuisine
<b>Associations ayant leur siège social dans la Commune de Hesperange et partis politiques</b>	
Réception, assemblée générale, exposition, mobilier inclus (pas de projection possible)  Maximum : 10 tables Maximum : 50 chaises Maximum : 10 tables hautes	gratuit
<b>Associations n'ayant pas leur siège social dans la Commune de Hesperange</b>	
Réception, assemblée générale, exposition, mobilier inclus (pas de projection possible)	450,00€
<b>Particuliers ayant leur domicile dans la Commune de Hesperange</b>	
Location non autorisée	
<b>Particuliers n'ayant leur domicile pas dans la Commune de Hesperange</b>	
Location non autorisée	
<b>Sociétés avec but lucratif</b>	
Réception, assemblée générale, exposition, mobilier inclus (pas de projection possible)	550,00€

Centre Joseph Altmann	Grande salle et cuisine	Options supplémentaires	Tarif
<b>Associations ayant leur siège social dans la Commune de Hesperange et partis politiques</b>			
Réception, assemblée générale, exposition, séance académique, congrès	gratuit	mobilier inclus jusqu'à un maximum de 60 tables et 400 chaises	gratuit
		Projection et sonorisation à prévoir par l'organisateur	
		Protection du parquet	500,00€
<b>Associations n'ayant pas leur siège social dans la Commune de Hesperange</b>			
Réception, assemblée générale, exposition, séance académique, congrès	1000,00€	table haute (maximum possible 10 tables hautes)	5,00€
		≤ 10 tables à manger avec 60 chaises	100,00€
		11 à 20 tables à manger avec 120 chaises	200,00€
		21 à 30 tables à manger avec 180 chaises	300,00€
		31 à 40 tables à manger avec 240 chaises	400,00€
		> 40 tables à manger avec 240 chaises (Maximum 60 tables avec 360 chaises)	500,00€
		Boîte avec verres	5,00€

		≤ 60 chaises	50,00€
		61 à 120 chaises	100,00€
		121 à 240 chaises	150,00€
		241 à 400 chaises	250,00€
		Protection du parquet	500,00€
		Projection et sonorisation à prévoir par l'organisateur	
<b>Particuliers ayant leur domicile dans la Commune de Hesperange</b>			
Location non autorisée			
<b>Particuliers n'ayant leur domicile pas dans la Commune de Hesperange</b>			
Location non autorisée			
<b>Sociétés avec but lucratif</b>			
Réception, assemblée générale, exposition, séance académique, congrès	1500,00€	table haute (maximum possible 10 tables hautes)	5,00€
		≤ 10 tables à manger avec 60 chaises	100,00€
		11 à 20 tables à manger avec 120 chaises	200,00€
		21 à 30 tables à manger avec 180 chaises	300,00€
		31 à 40 tables à manger avec 240 chaises	400,00€
		> 40 tables à manger avec 240 chaises (Maximum 60 tables avec 360 chaises)	500,00€
		Boîte avec verres	5,00€
		≤ 60 chaises	50,00€
		61 à 120 chaises	100,00€
		121 à 240 chaises	150,00€
		241 à 400 chaises	250,00€
		Protection du parquet	500,00€
		Projection et sonorisation à prévoir par l'organisateur	

**b) Approbation de titres de recette ;**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver les titres de recette ci-dessous:

Exercice	Article – numéro titre	Date	Montant (en €)
2023	2/242/748380/99001-1	19.04.2024	472 446,28
2023	2/242/748380/99002-2	19.04.2024	41 043,77
2024	2/120/768000/99001-1	19.04.2024	36 311,82
2024	2/410/702200/99001-3	19.04.2024	1 763,10
2024	2/410/708211/99001-1	19.04.2024	5 179,07
2024	2/860/748800/99001-4	19.04.2024	1 951,00
2024	2/120/748800/99001-5	19.04.2024	4 574,20
2024	2/120/748800/99001-6	19.04.2024	435,00

**Point 7 : Approbation de projets de travaux, fournitures et services :**

**a) Rénovation de la toiture et des verrières du hall omnisports Holleschberg**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le projet définitif détaillé relatif à la rénovation de la toiture et des verrières du hall omnisports Holleschbiérg élaboré par le bureau d'architecture XXA architecture s.à.r.l. en mai 2024 au montant total de 1 740 906,91 € ttc. ;

**b) Aménagement d'une station de chargement pour bus électrique ;**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le projet définitif détaillé relatif à l'aménagement d'une station de chargement pour bus électrique à Hesperange élaboré par le bureau d'études Schroeder & Associés s.a. le 15 mai 2024 au montant total de 455 000,00 € ttc.

**Point 8 : Dénomination d'une rue ;**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de changer la dénomination de la « Rue des Scillas » en « Boulevard des Scillas ».

**Point 9 : Règlement général de la circulation - Modifications à durée déterminée;**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de confirmer les règlements de circulation temporaires édictés d'urgence par le collège des bourgmestres et échevins suivants :

Date du règlement	Référence	Objet
29.04.2024	2024/14a7	Fentange, rue de Bettembourg
29.04.2024	2024/14a9	Alzingen, rue de l'Eglise
29.04.2024	2024/14a10	Alzingen, rue Pierre Stein
29.04.2024	2024/14a11	Hesperange, route de Thionville
06.05.2024	2024/15a2	Fentange, rue de Bettembourg
06.05.2024	2024/15a3	Howald, rue Eugène Welter/rue du 9 Mai 1944
06.05.2024	2024/15a6	Alzingen, rue de Syren
17.05.2024	2024/16a1	Hesperange, rue d'Itzig
17.05.2024	2024/16a7	Alzingen, rue de Syren
17.05.2024	2024/16a8	Itzig, rue Espen
17.05.2024	2024/16a16	Alzingen, rue Jean Wolter
17.05.2024	2024/16a17	Fentange, rue Pierre Anen
17.05.2024	2024/16a19	Hesperange, rue du Stade 2000

**Point 10 : Approbation de subventions extraordinaires ;**

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'allouer une subvention extraordinaire de 200,00 € à l'association « SOS Détresse ».

**Point 11 : Questions émanant des conseillers**

**a) Question présentée présentée par le groupement politique DP, relative à l'installation de points de secours dans les forêts communales;**

*D'Saison ass ugebrach wou et méi Leit an d' Bëscher an op d'Feldweeër zidd, sief dëst mam Vëlo oder zu Fouss. Et sinn och dacks Bëschaarbechten am gaang, dëst saitens den Ekippen ronderëm de Fierschter awer och a privat Bëscher gëtt Holz gemaach.*

*Säit engem Pilotprojet deen 2016 am „Gréngewald“ lanciert gouf, sinn op villen Plätzen uechtert d'Land sougenannt „Rettungspunkten“ festgehal an entspreichend Panneauen opgestallt ginn.*

*D'Finalitéit vun deenen Punkten ass et an engem Noutfall e schnellen Rettungsasatz ze erméiglechen an dëst well all di Punkten an dem Einsatzleitsystem („ELS“) vum 112 geolocaliséiert kënnen ginn.*

*Um "Geoportail" fënnt een dann och eng Couche déi iwwert d' Rettungspunkten informéiert an do gesäit een gudd dass eng Partie Gemengen Rettungspunkten installéiert hunn. Hei drënner en Extrait vun der Kaart wou dann och ofzeliesen ass, dass et an der Hesper Gemeng keng sou Punkten gëtt.*

*DP HESPER géif et begréissen, wann sou e Projet op dem Hesper Territoire kéint ëmgesat ginn, an dëst haaptsächlech mat Bléck op de Bësch ronderëm d' Vélospistë an den Holleschbiërg an awer och op de Strecken vun ausgeschëlderten Wanderweeër.*

*Demno stellen mir Iech follgend Froen:*

*Ass et ugeduecht fir Rettungspunkten auszeweisen?*

*o Wann "Jo" – wou ass de Projet drun a fir wéini soll en ëmgesat ginn?*

*o Wann "Nee" – virwaat gët sou e Projet net an der Hesper Gemeng ëmgesat?*

**Traduction:**

Avec l'arrivée de l'été, les gens sont de plus en plus attirés par la forêt et les chemins ruraux, que ce soit à vélo ou à pied. Des travaux forestiers ont souvent lieu, que ce soit par les ouvriers forestiers du garde forestier ou par des particuliers.

Depuis un projet pilote lancé en 2016 dans le Grünewald, des « points de secours » ont été définis à de nombreux endroits du pays et des signes correspondants ont été érigés.

L'objectif de ces points est de permettre une intervention rapide des secours en cas d'urgence, car tous ces points peuvent être géolocalisés dans un système de gestion des interventions (« ELS ») du 112.

Sur le « Géoportail », on trouve également une couche sur ces points de secours, où l'on peut voir que certaines communes ont déjà défini de tels points de secours. Voici un extrait de la carte où l'on peut voir que la commune de Hesperange n'a pas de tels points de secours.

DP HESPER souhaiterait qu'un tel projet soit mis en œuvre sur le territoire communal, principalement dans les forêts autour des pistes cyclables et sur les sentiers de randonnée balisés.

Nous vous posons donc les questions suivantes :

La mise en place de tels points de secours est-elle déjà envisagée ?

- Si « oui », où en est ce projet et quand doit-il être mis en œuvre ?

- Si « non » - pourquoi un tel projet n'est-il pas réalisé dans la commune de Hesperange ?

**Réponse de Monsieur Guy Wester, échevin :**

Il s'agit d'un projet commun du CGDIS et de l'ANF, qui est mis en œuvre depuis 2016, les communes étant traitées les unes après les autres.

Les points de secours déterminés par le CGDIS et l'ANF doivent être accessibles aux véhicules d'intervention, parfois même offrir une possibilité d'atterrissage pour l'hélicoptère de secours.

Le garde forestier responsable pour la commune de Hesperange a défini avec le CGDIS 42 points de secours sur le territoire de la commune. On a choisi ici des points qui sont accessibles par des chemins carrossables et où les véhicules de secours peuvent faire demi-tour. Ces points seront enregistrés dans l'ELS du CGDIS et les voies d'accès à ces points seront également définies.

Les panneaux de signalisation de ces points de secours devraient être installés d'ici fin septembre. Une annonce publique sera faite à ce moment-là.

**Madame Christiane Streef, conseillère,** remercie pour la réponse et se trouve ravie que ce projet soit déjà si avancé.

**b) Question présentée présentée par Monsieur Pit Zahlen, CSV, concernant les installations photovoltaïques et les subventions communales y relatives ;**

*Erlaabt mir e puer Froen iwwert de Subside vun der Photovoltaik ze stellen.*

*An der ganzer Gemeng gesäit een ewell de roude Punkt fir eng Photovoltaikanlag. De wëlle vun de Leit aus onser Gemeng ass do fir op alternative Stroum ëm ze klammen. Dëse Boom funktionéiert och just mat Hëllef vum Staat an onser Gemeng, déi 30% vun de Käschten ofdeckt!*

*Meng Froe wieren:*

*1. Wéi vill Demandë sinn dëst Joer era komm?*

*2. Geet Gemeng weider op dee Wee fir eng Anlag finanziell ze ënnerstëtzen, och wann déi staatlech Hëllef net méi do ass?*

**Traduction:**

Permettez-moi de poser quelques questions sur les subventions pour les installations photovoltaïques.

Dans toute la commune, on voit maintenant le « point rouge » pour la mise en place d'une installation photovoltaïque. La volonté des habitants de la commune est là pour passer à l'énergie alternative. Ce boom ne peut fonctionner que grâce à l'aide de l'Etat et de la commune, qui couvre 30% des coûts.

Mes questions :

1. combien de demandes ont été introduites cette année ?

2. la commune continuera-t-elle à soutenir financièrement de telles installations, même si les subventions de l'Etat prennent fin ?

**Réponse de Monsieur Guy Wester, échevin :**

Il rappelle qu'en 2023, une adaptation a permis de subventionner les installations photovoltaïques et qu'il est désormais possible d'octroyer une subvention allant jusqu'à 8 500 € par projet. Dans le budget, le poste correspondant a été porté à 125 000 €.

En 2023, 74 permis de construire ont été délivrés pour des installations photovoltaïques, et cette année, 73 permis ont déjà été délivrés.

En 2022 (sans les installations PV), 7 subventions ont été accordées pour un montant d'environ 25 000 €, en 2023, 11 subventions ont été accordées pour un montant de 48 000 € et en 2024, 8 subventions ont déjà été accordées pour un montant de 21 000 €. Cependant, une seule subvention de 1 500 € a été accordée jusqu'à présent pour une installation photovoltaïque, cette installation a été installée en juin 2022, l'approbation de la subvention de l'État a été accordée en janvier 2023, il y aurait donc encore quelques subventions pour des installations en cours de traitement auprès des autorités de l'État.

Si les subventions de l'État devaient prendre fin, la commune continuerait d'essayer de soutenir financièrement la transition énergétique, mais cette aide pourrait être échelonnée socialement afin de permettre aux citoyens disposant de moyens financiers limités d'installer une telle installation.

En ce qui concerne les installations sur des bâtiments appartenant à la commune, tant celle sur le toit du CELO que celle sur le hall des sports du Holleschberg seraient prochainement installées.

**c) Question présentée présentée par Monsieur Pit Zahlen, CSV, relative aux crèches communales;**

*Erlaabt mir e puer Froen iwwert eis Gemengcrèchë ze stellen.*

*Eis Gemeng gëtt ëmmer méi grouss wat sech och an eise Crèchë bemierkbar mécht.*

*Stand März 2024 sinn op der Liste d'attente 205 Kanner, wat natierlech enorm vill ass, awer och een Indiz datt eis Crèchë gutt funktionéieren. Do muss een och dem Personal Merci soe fir hier super Aarbecht.*

*Meng Froe wieren:*

- 1. Wéi vill Kanner sinn am Moment an eise Crèchë?*
- 2. Wéi vill Kanner stinn lo op der Lëscht?*
- 3. Ass nach eng weider Crèche a noer Zukunft geplangt?*

**Traduction:**

Permettez-moi de vous poser quelques questions sur nos crèches communales.

Notre commune ne cesse de s'agrandir, ce qui se reflète également dans nos crèches.

En mars 2024, 205 enfants étaient inscrits sur la liste d'attente, ce qui est énorme mais témoigne du bon fonctionnement de nos crèches. Il convient ici de remercier le personnel pour son excellent travail.

Mes questions seraient les suivantes :

1. combien d'enfants y a-t-il actuellement dans nos crèches ?
2. combien d'enfants sont actuellement sur la liste d'attente ?
3. prévoit-on d'ouvrir une autre crèche dans des délais proches ?

**Réponse de Madame Diane Adehm, échevin :**

Il existe 2 crèches sur le territoire de la commune, gérées par le "Service Enfants et Jeunes Asbl" de la commune :

1. la crèche "Jangeli" offre :

- 9 places pour les enfants de moins de 2 ans, ces places sont actuellement occupées ;
- 24 places pour les enfants de 2 à 4 ans, ces places sont également occupées actuellement.

2. la crèche "Charly" offre :

- 20 places pour les enfants de moins de 2 ans, 19 places sont actuellement occupées, la dernière place libre sera occupée à partir de juillet ;
- 30 places pour les enfants de 2 à 4 ans, ces places sont actuellement occupées.

Actuellement, des négociations sont en cours avec le MENJE pour augmenter le nombre de places pour les enfants de moins de 2 ans, mais il ne s'agit que de deux places supplémentaires, ce qui ne constitue pas une solution pour réduire considérablement le nombre d'enfants sur la liste d'attente. En date du 22 mai 2024, 229 enfants étaient sur la liste d'attente.

On est conscient qu'il y a une forte demande de places dans les crèches, on examine constamment les possibilités de créer une autre crèche, mais cela n'est pas possible facilement en raison des exigences

élevées, par exemple un espace extérieur plus grand est une exigence pour une crèche. Ainsi, il n'est pas possible de construire une crèche dans le projet de construction "Place Paul Jomé" faute d'espaces extérieurs suffisants.

A l'avenir, une nouvelle crèche sera certainement ouverte à Itzig sur le "Predigerberg", où un lotissement du Fonds du Logement est en cours de planification. On essaie d'y rendre possible l'ouverture d'une crèche pour 50-60 enfants.

**Monsieur Pit Zahlen, conseiller**, remercie pour la réponse et indique qu'il serait possible d'aménager la crèche d'Itzig en "Crèche en forêt", en raison de la proximité de la forêt.

**Madame Diane Adehm, échevin**, explique que cette idée a également déjà été envisagée.

#### **Point 12 : Divers : affaires courantes et communications**

Néant.